

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 18/241

Le conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2018 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire, ainsi que les troisièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, et approuve un décaissement de 136,6 millions de dollars

Le 19 juin 2018

La croissance économique devrait rester vigoureuse en 2018, et l'inflation demeure modérée.

Le programme vise à atteindre une position viable de la balance des paiements, à favoriser une croissance inclusive et à réduire la pauvreté, ainsi qu'à créer un espace budgétaire pour investir dans des projets prioritaires d'infrastructures et du domaine social.

Dans le cadre du programme, le déficit budgétaire devrait converger vers la norme régionale de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2019.

Le 18 juin 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations au titre de l'article IV [\[1\]](#), ainsi que la troisième revue des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur de la République de Côte d'Ivoire. L'achèvement de cette revue permet de décaisser 96.786 millions de DTS (environ 136,6 millions de dollars).

Les accords triennaux FEC/MEDC, prévoyant un accès total de 650,4 millions DTS (environ 917,8 millions de dollars, ou 100 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire), ont été approuvés par le conseil d'administration du FMI le 12 décembre 2016.

Selon les estimations, la croissance du PIB a avoisiné 7 $\frac{3}{4}$ % en 2017 en dépit de la baisse des cours du cacao. L'inflation est restée modérée, aux environs de 1 %. À moyen terme, l'activité économique devrait rester vigoureuse, avec une croissance robuste et une inflation faible. Les aléas influant sur les prévisions sont, dans l'ensemble, équilibrés.

Les autorités ivoiriennes ont adopté un vaste programme de réformes économiques afin de parvenir à une position viable de la balance des paiements, de réaliser une croissance inclusive et de réduire la pauvreté en investissant dans les projets prioritaires d'infrastructures et de projets

sociaux. Les accords conclus avec le FMI contribuent à la réalisation de ces objectifs. Le programme est ancré sur la convergence du déficit budgétaire vers la norme de 3 % du PIB établie par l'Union économique et monétaire ouest-africaine d'ici 2019, afin de préserver la viabilité de la dette et de soutenir les réserves internationales régionales. La discipline budgétaire est étayée par la mobilisation des recettes et l'établissement de priorités des dépenses afin de créer un espace budgétaire pour les projets prioritaires d'infrastructures et les projets sociaux. En mettant en œuvre leur programme, les autorités ont mené des réformes structurelles visant à continuer de renforcer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques, et ont adopté des mesures d'assainissement budgétaire tout en protégeant les dépenses prioritaires. Elles continuent aussi de renforcer le système financier.

À la suite du débat du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« La Côte d'Ivoire a obtenu de bons résultats dans le cadre de son programme appuyé par le FMI. Les autorités ont contenu le déficit budgétaire en 2017, et sont déterminées à atteindre l'objectif fixé pour le déficit budgétaire dans le programme en 2018 et à remplir le critère de convergence de 3 % du PIB établi à l'échelle de l'UEMOA en 2019. Les perspectives à moyen terme restent robustes : la croissance devrait avoisiner 7 % en moyenne sur la période 2018–23.

« Il est nécessaire d'accroître davantage les recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires. En s'appuyant sur les réformes budgétaires structurelles déjà mises en œuvre, il convient d'accélérer le renforcement de l'administration des recettes et la gestion des finances publiques. Par ailleurs, une gestion prudente de la dette et des finances est de mise afin de placer fermement la dette ivoirienne sur une trajectoire viable. Les autorités prennent des mesures pour continuer de consolider la stabilité du secteur bancaire.

« Il sera nécessaire de continuer de mettre en œuvre des réformes qui favorisent une croissance viable et inclusive. De nouvelles améliorations du climat des affaires contribueront à faire de l'investissement privé le moteur principal de la croissance. »

Évaluation par le conseil d'administration [2]

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils saluent la saine gestion macroéconomique des autorités dans un contexte caractérisé par des chocs internes et une évolution défavorable des prix à l'exportation du cacao, ainsi que les bons résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Ils notent que les perspectives de croissance à moyen terme de la Côte d'Ivoire restent favorables. Néanmoins, les administrateurs soulignent qu'il

convient d'atténuer les risques en menant une politique prudente sur le plan des finances publiques et de l'endettement pour réduire le déficit budgétaire et créer des amortisseurs budgétaires. Dans ce contexte, ils saluent la volonté des autorités d'exécuter leur programme.

« Les administrateurs encouragent les autorités à continuer de mettre en œuvre des réformes qui favorisent une croissance durable et inclusive afin de réduire la pauvreté et de renforcer la cohésion sociale. Ils notent qu'une amélioration des infrastructures dans les secteurs du transport, de l'électricité et de l'hydraulique produirait des gains de productivité dans l'agriculture et l'industrie. Ils encouragent les autorités à assurer un financement adéquat pour les infrastructures essentielles et le filet social en accélérant la mobilisation des recettes. De nouvelles améliorations du climat des affaires, y compris un renforcement soutenu de la gouvernance, contribueraient à faire de l'investissement privé le moteur principal de la croissance.

« Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités sont déterminées à remplir le critère de convergence de 3 % du PIB fixé à l'échelle de l'UEMOA en 2019, ce qui contribuera à ancrer la viabilité des finances publiques et de la dette. Ils soulignent que, pour atteindre cet objectif, il conviendra de réduire le déficit budgétaire en accélérant les réformes de l'administration des recettes et en adoptant des mesures fiscales supplémentaires, ainsi qu'en établissant un ordre de priorités parmi les dépenses. Les administrateurs recommandent d'obtenir un consensus sur la réforme fiscale en collaborant étroitement avec le secteur privé et en introduisant des mesures fiscales compatibles avec les directives de l'UEMOA.

« Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de gérer la dette et les finances publiques de manière prudente afin de placer fermement la dette sur une trajectoire viable. Ils notent que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré, mais qu'il convient de suivre de près les indicateurs de liquidité de la dette extérieure et de solvabilité. Préserver la trajectoire de consolidation budgétaire limiterait le recours au financement extérieur et contribuerait à atténuer les risques liés à un éventuel durcissement des conditions financières internationales. Il sera important aussi de surveiller les risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux partenariats privés-publics. Les administrateurs notent que le secteur financier est globalement stable, mais engagent les autorités à redresser les poches de vulnérabilité.

« Les administrateurs recommandent d'accélérer la restructuration du secteur énergétique afin d'en préserver la viabilité financière et de soutenir la croissance économique. Ils saluent les accords conclus entre l'État, la SIR et la PETROCI. Ils encouragent à résoudre rapidement le problème des arriérés accumulés par le secteur public dans le secteur de l'électricité et

attendent avec intérêt la restructuration de la dette de la SIR d'ici fin août 2018.

« Les administrateurs recommandent de continuer de progresser dans la diffusion des statistiques économiques et l'amélioration de leur qualité. Ils saluent la publication récente des comptes nationaux trimestriels et encouragent les autorités à continuer d'améliorer la couverture des indicateurs à haute fréquence.

« Il est prévu que la prochaine consultation au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire se déroule conformément à la décision du conseil d'administration relative au cycle des consultations pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI. »

Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques

2017 2018 2019 2020 2021 2022

Projections

(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)

Revenu national

PIB à prix constants 7,8 7,4 7,0 6,9 6,8 6,6

Déflateur du PIB 1,1 0,5 2,0 1,8 1,9 1,8

Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle) 0,8 1,7 2,0 2,0 2,0 2,0

Secteur extérieur (francs CFA)

Exportations de biens, f.à.b., à prix courants 8,4 5,2 8,7 8,5 11,4 12,2

Importations de biens, f.à.b., à prix courants 4,9 15,0 12,0 8,9 11,7 11,4

Volume des exportations	15,7	8,9	8,5	10,1	12,3	12,8
Volume des importations	6,3	8,8	11,9	9,4	10,4	9,8
Termes de l'échange (détérioration-)	-4,3	-8,3	0,1	-1,1	-1,3	-1,3
Taux de change effectif nominal	1,1	'''	'''	'''	'''	'''
Taux de change effectif réel (dépréciation-)	-0,1	'''	'''	'''	'''	'''

Opérations de l'administration centrale

Total des recettes et dons	8,0	8,4	8,7	10,1	9,2	8,6
Total des dépenses	9,9	6,1	5,3	9,5	8,9	8,5

(Variation en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)

Monnaie et crédit

Monnaie et quasi monnaie (M2)	19,7	14,6	13,5	11,4	12,1	11,0
Avoirs extérieurs nets	9,6	8,1	3,7	2,0	2,7	2,2
Avoirs intérieurs nets	10,1	6,5	9,9	9,3	9,4	8,9
<i>Dont</i> : publics	3,6	-1,1	2,3	2,0	2,0	1,9
privés	8,1	7,7	7,6	7,3	7,3	7,0

Crédit à l'économie (en pourcentage)	13,3	13,3	13,4	13,0	12,8	12,1
--------------------------------------	------	------	------	------	------	------

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

Opérations de l'administration centrale

Total des recettes et dons	19,2	19,3	19,2	19,4	19,5	19,5
----------------------------	------	------	------	------	------	------

Total des recettes	18,1	18,1	18,1	18,4	18,6	18,9
--------------------	------	------	------	------	------	------

Total des dépenses	23,4	23,0	22,2	22,4	22,4	22,4
--------------------	------	------	------	------	------	------

Solde global, dons compris, base ordonnancements	-4,2	-3,8	-3,0	-3,0	-2,9	-2,9
--	------	------	------	------	------	------

Solde primaire de base ^{v/}	-1,2	-0,4	0,1	0,9	0,6	0,9
--------------------------------------	------	------	-----	-----	-----	-----

Investissement brut	20,8	22,0	22,8	23,0	24,0	24,2
----------------------------	------	------	------	------	------	------

Administration centrale	6,6	6,8	6,8	6,2	6,7	6,6
-------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Hors secteur public	14,2	15,2	16,0	16,8	17,3	17,6
---------------------	------	------	------	------	------	------

Épargne intérieure brute	23,5	23,1	23,5	23,8	25,1	25,9
---------------------------------	------	------	------	------	------	------

Administration centrale	1,9	2,6	3,4	3,6	3,8	4,0
-------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Hors secteur public	21,6	20,5	20,1	20,2	21,3	21,9
---------------------	------	------	------	------	------	------

Épargne nationale brute	18,7	19,3	19,7	20,0	21,2	21,7
--------------------------------	------	------	------	------	------	------

Administration centrale	2,2	3,0	3,7	3,2	3,7	3,6
-------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Hors secteur public	16,5	16,3	16,0	16,8	17,6	18,1
---------------------	------	------	------	------	------	------

Solde extérieur

Solde des transactions courantes, transferts officiels compris)	-2,1	-2,7	-3,1	-3,1	-2,8	-2,5
---	------	------	------	------	------	------

Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-3,2	-3,9	-4,1	-4,1	-3,7	-3,1
--	------	------	------	------	------	------

Solde global	4,5	2,9	1,0	0,8	1,1	0,9
--------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Dettes du secteur public

Dettes de l'administration centrale, brute	46,8	48,7	47,3	46,9	46,0	45,2
--	------	------	------	------	------	------

Dettes de l'administration centrale (hors C2D)	42,7	44,7	44,0	44,2	43,4	42,7
--	------	------	------	------	------	------

Dettes extérieures	28,6	34,0	32,5	30,6	29,4	28,5
--------------------	------	------	------	------	------	------

Dettes extérieures (hors C2D)	23,9	29,5	28,8	27,6	26,6	25,8
-------------------------------	------	------	------	------	------	------

Service de la dette extérieure exigible (milliards FCFA)	556	672	738	1037	651	704
--	-----	-----	-----	------	-----	-----

En pourcentage des exportations de biens et services	7,6	8,8	8,8	11,4	6,5	6,2
--	-----	-----	-----	------	-----	-----

En pourcentage des recettes publiques	13,1	14,6	14,7	18,7	10,7	10,5
---------------------------------------	------	------	------	------	------	------

Pour mémoire :

PIB nominal (milliards FCFA)	23,510	25,372	27,687	30,106	32,748	35,541
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne de la période)	581
PIB nominal aux prix du marché (milliards US\$)	40,5	48,0	52,9	58,2	63,8	69,7
Population (millions)	25,0	25,6	26,3	27,0	27,7	28,4
PIB nominal par habitant (milliers FCFA)	942	991	1,054	1,117	1,184	1,252
PIB nominal par habitant (US\$)	1,621	1,872	2,014	2,159	2,305	2,456
Croissance du PIB réel par habitant (en pourcentage)	5,2	4,8	4,4	4,3	4,2	4,0

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Total des recettes moins total des dépenses, hors charges d'intérêts et investissement financé sur ressources extérieures.

[1] Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

[2] À l'issue de ces délibérations, le directeur général, en qualité de président du conseil d'administration, résume les opinions des

administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm> .

Département de la communication du FMI

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

ATTACHÉ DE PRESSE: LUCIE MBOTO FOU DA

TÉLÉPHONE: +1 202 623-7100

COURRIEL: MEDIA@IMF.ORG